

LE VISA CONFERENCE (CONFERENCE VISA)

Version : 10/10/2011

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour assister à une conférence (colloques de mathématiciens, conférences médicales...).

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, double entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde.

Attention, pour assister à une conférence professionnelle dans votre secteur d'activité, une conférence interne à votre entreprise ou vous rendre à un salon professionnel, il vous faudra impérativement faire une demande de visa d'affaires (Business Visa).

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA CONFERENCE

- 1 Un passeport valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien (détail des caractéristiques requises sur notre site Internet)
- Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
- **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
- Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux de Paris et Marseille
- 4 Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien
- Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
- Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2.
- 5 La lettre d'invitation nominative, sur papier en-tête officiel de l'organisateur et rédigé en anglais, en tant que délégué à une conférence ou un séminaire international.
- 6 **Dans le cas où l'organisateur est : le gouvernement indien (ministère, gouvernement de région, administration d'un territoire de l'union) ou un organisme détenu et contrôlé par le gouvernement indien, une entreprise du Public Sector Undertaking, une université publique ou une Central Educational Institution, les Nations Unies ou une de leurs agences spécialisées**
- Un courrier, rédigé en anglais, confirmant que l'organisateur émettant la lettre d'invitation est un des organismes mentionnés ci-dessus
Dans le cas où l'organisateur est : une ONG
- La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère concerné par la conférence (ex : agriculture, santé...)
Dans le cas où l'organisateur est : aucun des cas mentionnés ci-dessus
- La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère de l'Intérieur (Home Affairs)
- La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère des Affaires Etrangères (External Affairs)
- La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère concerné par la conférence (ex : agriculture, santé...)
- La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Gouvernement de la Région / du Territoire de l'Union dans lequel la conférence aura lieu (State Government)
- 7 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine
 - Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____ Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris